

Remboursement des traitements de médecine complémentaire

En ce qui concerne le remboursement des traitements dans le domaine de la médecine complémentaire, aussi appelée médecine empirique ou naturelle, les réglementations suivantes doivent être particulièrement respectées.

Assurance obligatoire des soins (AOS)

Les traitements de médecine complémentaire sont remboursés sous l'assurance obligatoire des soins (AOS) lorsque les conditions suivantes sont remplies. En cas de remboursement, la participation aux coûts choisie (franchise et quote-part) sera déduite.

- Le traitement a lieu auprès d'un médecin ou d'une doctoresse, dont la formation dans le domaine de la médecine complémentaire est reconnue par la fédération des médecins suisses (FMH)
- Les méthodes suivantes sont reconnues: acupuncture, médecine anthroposophique, médecine chinoise, homéopathie, phytothérapie
- La facturation du médecin ou de la doctoresse est établie selon Tarmed.

Assurance complémentaire AGRI-spécial

Le ou la thérapeute doit être enregistré au registre de la médecine empirique (RME) de l'entreprise Eskamed pour la méthode de traitement reconnue. Les naturopathes ayant l'approbation cantonale sont acceptés au même titre que ceux du RME.

Les méthodes de traitement RME suivantes sont reconnues:

Acupressure	Homéopathie classique	Moxa/Moxibustion
Acupuncture	Hydrothérapie	Naturopathie MN
Acupuncture par les oreilles	Hydrothérapie du côlon	Ostéopathie
Acupuncture au laser	Kinésiologie	Phytothérapie
Anmo/Tuina	Massage classique	Pratiques de massage
Cataplasmes/Enveloppements	Massage des points d'acupuncture	Qi-Gong MTC
Conseil diététique	Massage des zones réflexes du pied	Réflexothérapie
Diététique	Massage du tissu conjonctif	Tai-Chi MTC
Drainage lymphatique manuel	Massage médical	Thérapie cranosacrée
Electroacupuncture	Médecine anthroposophique	Thérapie de Biorésonance
Electrothérapie	Médecine naturelle traditionnelle européenne MTE	Thérapie médicamenteuse chinoise
Equilibration vertébrale	Médecine Traditionnelle Chinoise MTC	Thérapie neurale
Eurythmie	Méthodes de détoxification	Ventouses

Les indications suivantes doivent figurer sur la facture: motif du traitement, calendrier, ampleur du traitement (durée, horaire), détail des médicaments, prix par unité de traitement.

Pour les traitements (tarif horaire max. CHF 120.–) un remboursement à 90% est effectué, pour les médicaments de la médecine complémentaire à 50%, plafonné par année calendaire à CHF 2000.00.

Assurance complémentaire AGRI-naturel

A l'assurance complémentaire AGRI-naturel s'appliquent les conditions analogues qu'à l'AGRI-spécial avec les différences suivantes. Les méthodes de traitement de médecine complémentaire usuelles de la branche et reconnues par l'RME sont remboursées. En sont exclues, toutefois: atlaslogie/vitalogie, astrologie, imposition des mains, hypnose, pendule, guérison à distance, guérison mentale, magnétopathie, thérapie au fond noir, méthodes de traitement ésotérique. Pour les traitements (tarif horaire max. CHF 120.–) un remboursement à 90% est effectué, pour les médicaments de la médecine complémentaire à 50%, plafonné par année calendaire à CHF 5000.–.